

Archevêché de Cambrai - jeudi 14 novembre 2019



**Ordinations diaconales
de
F. Marquant et B. Klopocki**

Ordination Diaconale

Cambrai, le samedi 23 novembre 2019 à 15h à l'église St Géry.

Mgr Vincent Dollmann, archevêque de Cambrai,
ordonnera diacres permanents
Bernard Klopocki, médecin généraliste
et Fernand Marquant, directeur commercial

La célébration sera retransmise en direct sur le site du diocèse cathocambrai.com

Ils sont 46 diacres permanents dans notre diocèse, bientôt 48. Faisons connaissance avec les deux futurs ordonnés **Qui sont-ils ?**

Deux hommes au parcours de foi proches, Bernard Klopocki et Fernand Marquant sont tous les deux des recommençants comme le dit si bien le premier. Ils sont tous les deux revenus dans l'Église grâce à leurs épouses. Suzanne Klopocki et Agnès Marquant ont donc un rôle primordial dans ce parcours vers l'ordination diaconale.



Bernard Klopocki est originaire du Pas de Calais, dans les cités minières à Hénin-Beaumont. Il y a grandi dans une éducation catholique traditionnelle. Après son bac, il est monté sur Lille pour suivre des études de médecine, il a ensuite été nommé à l'hôpital de Denain où il a rencontré **Suzanne** qui est devenue son épouse.

Ensemble, ils partagent un métier commun celui de médecin généraliste et surtout une vie de couple riche de trente ans de mariage, de six enfants et de cinq petits-enfants.

Tous les deux se préparent sereinement à cette nouvelle étape dans leur vie de foi, une mission de service.



Fernand Marquant est originaire de Valenciennes, il a grandi lui aussi dans une éducation catholique traditionnelle, où comme il le dit « il a fait toutes les étapes jusqu'à l'adolescence ». Il est reconnaissant envers son épouse, **Agnès** qui lui a permis de redécouvrir la foi.

Directeur commercial, il est en déplacement du lundi au vendredi et la vie de prière leur donne la force de créer un véritable équilibre familial.

Parents de trois enfants, ils ont à cœur d'être des témoins de la foi dans leur quotidien.

Retrouvez leurs interviews vidéo en pièces jointe.

Qu'est-ce qu'un diacre (permanent) ?

Le mot « diacre » vient du mot grec « diaconos » qui signifie « serviteur ».

Le diacre est un homme marié ou célibataire qui a répondu à un appel de l'Église pour être signe du service. Après un temps de discernement et de formation, il est ordonné par l'évêque de son diocèse qui lui confie une mission.

Ordonné pour la vie, le diacre reçoit la grâce de l'Esprit-Saint qui l'aide, le guide et le fortifie pour accomplir **la triple mission qui lui est confiée : manifester l'amour du Christ par le service de la Liturgie, de la Parole et de la charité.**

Les « ministres de la charité », comme on les nomme parfois, sont d'abord envoyés en mission dans la vie sociale, au sens large. La mission du diacre s'exerce dans sa vie familiale, professionnelle et ses engagements... avec une attention spéciale aux plus précaires.

Par sa présence, il aide les baptisés à vivre le service de Dieu et des hommes dans le monde à la suite du Christ serviteur :

« Et moi je suis au milieu de vous comme celui qui sert » (Lc 22,27).

Les diacres sont choisis, appelés, ordonnés pour une mission précise, de caractère sacramentel. Ils sont désormais clercs (membres du clergé), non plus laïcs.

Le rôle du diacre dans l'Église catholique romaine est défini par Lumen Gentium au n°29 : « il appartient aux diacres d'administrer solennellement le baptême, de conserver et de distribuer l'Eucharistie, d'assister, au nom de l'Église, au mariage et de le bénir, de porter le viatique aux mourants, de donner lecture aux fidèles de la Sainte Écriture, d'instruire et exhorter le peuple, de présider au culte et à la prière des fidèles, d'être ministres des sacramentaux, de présider aux rites funèbres et à la sépulture[...]. »

L'âge minimum requis par le droit canon (CIC §1031-2) est de 25 ans pour les célibataires ; 35 ans pour les hommes mariés (et en France, au moins dix ans de mariage). En cas de veuvage, le marié-diacre est alors soumis à la règle du célibat, sauf cas particulier.

Le diacre est appelé !

C'est la communauté des croyants – concrètement des groupes ou des personnes - qui sollicite des hommes pour le ministère diaconal, en fonction des besoins de la diaconie de l'Église diocésaine et des aptitudes perçues. Contrairement au presbytérat où l'intéressé se propose de lui-même au discernement.

Du fait qu'elle engage toute la vie de l'intéressé, la prudence et la discrétion sont requises dans cette démarche. Lorsqu'un homme est susceptible d'être appelé au diaconat, il est présenté aux instances diocésaines, et ce sont elles qui décident ou non de l'opportunité de l'interpeller. Si l'homme est marié, le sacrement de mariage ne doit en aucun cas souffrir d'une éventuelle ordination au diaconat et l'épouse doit être pleinement consentante ; c'est donc au couple qu'est posée la question.

Diacre/prêtre, quelle différence ?

Même si, comme le prêtre, il célèbre des baptêmes et des mariages, le diacre ne remplace pas le prêtre car les ministères sont différents et complémentaires. Dans la vie du doyenné, il agit en concertation avec les curés.

Pendant la messe, le diacre est le ministre ordinaire de la proclamation de l'évangile et de la communion. Comme ministres ordonnés les diacres peuvent assurer l'homélie.

Vie familiale :

90% des diacres permanents sont mariés.

Pour les hommes mariés, l'accord de l'épouse est requis et réaffirmé au début de la célébration d'ordination. Le sacrement de mariage demeure premier.

Pour Benoît XVI, la vocation diaconale "est une grâce particulière pour la vie familiale, qui de cette façon est appelée à s'ouvrir toujours plus à l'accueil de la volonté du Seigneur et des nécessités de l'Eglise. "

Vie professionnelle :

Le diacre conserve ses activités professionnelles, syndicales et associatives. Par sa lettre de mission, l'évêque l'envoie dans ses milieux de vie pour y être signe de l'Eglise parmi les hommes. Au moment de la retraite professionnelle, la mission pourra être redéfinie en fonction des besoins du diocèse et des charismes et compétences du diacre.

Le diacre étant rémunéré par son activité professionnelle, puis par sa retraite, il ne perçoit pas de salaire de l'Eglise, il est bénévole.

La vie diaconale n'est pas en plus de la vie professionnelle et de la vie familiale. Elle doit se vivre dans tous les domaines de la vie humaine. Elle joue comme un principe d'unification. C'est la façon de relier les trois piliers principaux de la vie du diacre (activité professionnelle ou vie de retraité, présence familiale, souci de la vie ecclésiale) qui fait un diaconat signifiant. Il s'agit de montrer que la vie humaine est le lieu même de l'appel à la sainteté et à la fraternité !

Quelle spiritualité pour le diacre ?

La vie du diacre est partagée entre famille, profession, mission, engagements... Il a besoin d'unifier ce qui fait sa vie et d'enraciner sa foi dans une relation personnelle au Christ.

Foncièrement **la spiritualité du diacre est celle du serviteur.**

Il célèbre la Liturgie des Heures et participe aussi souvent qu'il le peut à l'Eucharistie.

Il prend des temps de retraite individuellement ou en fraternité diaconale.

Il est soutenu par sa prière personnelle et par un accompagnateur spirituel.

Contacts

Secrétariat de Mgr Vincent Dollmann, Archevêque

Mme Amélia Cafede

Téléphone : 03 27 81 98 43

E-mail : secretariat.monseigneur@nordnet.fr

Service communication :

Père Marc Beaumont,

Téléphone : 06 81 49 82 00

E-mail : communication@cathocambrai.com

Mme Guisnet Euphémie,

Téléphone : 07 57 17 88 96

E-mail : service-communication@cathocambrai.com

Adresse postale : Archevêché de Cambrai
11 rue du Grand séminaire
CS 80149
59403 CAMBRAI CEDEX

Site : <https://www.cathocambrai.com/>

Facebook : Diocèse de Cambrai

Twitter : [@Diocesecambrai](https://twitter.com/Diocesecambrai)

Futurs ordonnés :

Bernard Klopocki,

E-mail : bdklopocki@wanadoo.fr

Fernand marquant,

Téléphone : 06 17 85 19 98

(numéro de portable professionnel, laisser un message)